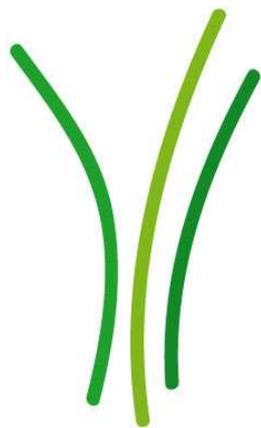


SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

Région

Centre



Agenda 21 du Pays Vendômois

« L'avenir, c'est maintenant »



Bobo la terre

Mai 2010



LOIR-ET-CHER

CONSEIL
GÉNÉRAL




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Edito - Le mot du Président	
Carte du Vendômois et ses huit Communautés de Communes	
1. Pourquoi le développement durable et un Agenda 21 en Pays Vendômois ?	p. 9
1.1. Qu'est-ce que le développement durable ?	p. 9
1.2. Il y a urgence à agir!	p. 9
1.3. Quelques dates clés pour comprendre l'idée de développement durable	p.10
1.4. Une volonté régionale d'inciter les Pays à élaborer des Agendas 21	p.11
1.5. Le Pays Vendômois, premier Pays de la Région Centre à engager un Agenda 21 en préalable à la négociation de son troisième contrat régional de Pays	p.11
2. Le développement durable en Pays Vendômois aujourd'hui : un diagnostic partagé basé sur les grandes fonctions du genre humain : habiter, travailler, se déplacer, préserver les ressources	p.12
2.1. Habiter en Pays Vendômois	p.13
2.2. Se former, travailler et consommer en Pays Vendômois	p.15
2.3. Se déplacer en Pays Vendômois	p.17
2.4. Protéger et mettre en valeur les ressources du Pays Vendômois	p.18
3. Une démarche Agenda 21 basée sur un esprit de sensibilisation, de concertation et de prospective	p.21
3.1. Un calendrier serré pour 10 grandes étapes de réalisation	p.21
3.2. Une démarche inscrite dans le cadre de référence national...	p.22
3.3. ...qui se traduit par...	p.22
4. Une nouvelle vision du territoire : une prospective qui bouscule les certitudes et qui engage durablement le Vendômois	p.27
4.1. Un Agenda 21 de Pays, outil fédérateur au service de l'action locale durable du Vendômois	p.27
4.2. Trois enjeux de long terme qui traversent le XXI ^{ème} siècle	p.28
4.3. Pour faire face à ces enjeux : une stratégie politique de Pays audacieuse et recentrée	p.28
5. Les éléments particuliers du projet Agenda 21 du Pays Vendômois	p.31
5.1. Une méthode de travail cadrée et renouvelée pour une concertation amplifiée	p.31
5.2. Une communication facilitée par la création d'un personnage de BD	p.31
5.3. Une plus-value de l'Agenda 21 avec l'identification des clés du développement durable du Vendômois	p.31
5.4. Des ambitions d'exemplarité affichées dans un cadre cohérent de développement durable territorial	p.31
5.5. Un regain d'intérêt pour « Territoire et proximité », « Territoire et circuits-courts », « Territoire et solidarité », « Territoire et innovation »	p.32
5.6. Un Pays aux ressources humaines reconnues	p.32
5.7. Un Agenda 21 qui répond aux préconisations par l'expertise régionale	p.32
5.8. Un deuxième PER en projet sur le thème « Le véhicule électrique et son environnement »	p.32
5.9. Une volonté d'évaluation et d'amélioration continue	p.33
6. Le descriptif de l'état actuel	p.36
6.1. Une première étape de mise en œuvre de l'Agenda 21 de 2010 à 2015 est prévue	p.36
6.2. L'esprit développement durable en Vendômois	p.36
7. Les éléments financiers	p.37
8. Le plan d'actions	p.39
Conclusion	p.40

Edito - Le mot du Président

Je suis vraiment très heureux de présenter aujourd'hui le dossier du Pays Vendômois pour la reconnaissance de son Agenda 21.

La volonté des élus et de leur président a été de définir les grandes orientations de développement durable de l'Agenda 21 avant la négociation du troisième Contrat Régional de Pays.

Cette reconnaissance de l'Agenda 21 du Pays Vendômois n'est qu'une première étape en vue de la diffusion du développement durable dans toutes les politiques locales du territoire, pour fédérer et organiser sous une seule bannière toutes les initiatives. La réalisation de l'Agenda 21 est une succession de programmes à très long terme. Mais le programme 2010-2015 est une étape essentielle. D'abord parce qu'elle montre que les travaux ont avancé avec une vraie volonté de tous pour réussir. Ensuite parce qu'elle permettra d'offrir aux habitants un Vendômois moderne, attractif et durable.

Cela va ainsi permettre de réduire les émissions de CO², de préserver le paysage et les ressources, pour une nature « plus apaisée », d'innover dans tous les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Les travaux de réflexion collectifs se sont déroulés sur près d'une année, comme souhaité ils se sont déroulés avant ceux du troisième Contrat Régional de Pays, et dans la suite de Leader - RESSOURCES 41 pour une gestion responsable des ressources et du Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur les énergies renouvelables, dont les thèmes s'harmonisent et s'imbriquent avec ceux de l'Agenda 21.

En effet, une première phase de diagnostic avec des acteurs et des élus a permis de dégager trois enjeux majeurs : maîtrise énergétique, qualité de l'eau et des paysages, et aménagement de proximité solidaire. La société civile à travers le groupe citoyen et les forums grand public a été sensibilisée à la démarche.

Lors de la deuxième phase de prospective, les élus ont décidé deux orientations politiques : faire face à l'incertitude née des crises et mieux vivre sur un territoire qui intègre la solidarité dans ses projets.

La troisième phase a permis de préciser les 21 actions prioritaires à engager d'ici 2015, pour un montant de dépenses estimé à 30 millions d'euros.

La période de crise que nous traversons nous fournit l'occasion d'utiliser son potentiel de changements de comportements, et d'opportunités devant les difficultés que traversent les entreprises et plus généralement l'ensemble des habitants. Ainsi, à titre d'exemple, la recherche de nouveaux marchés, circuits-courts, éco-construction, voitures électriques, impulsés par les fonds publics veut répondre à ces défis.

Je tiens à remercier également toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce programme et particulièrement celles dont les noms figurent dans ce dossier de labellisation.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots sur la venue de Jean-Marie PELT au nouveau CinéVendôme, qui a su parler au plus grand nombre du développement durable et qui a conforté notre démarche.

C'est une politique que nous poursuivrons et qui prouve qu'il est toujours possible de concilier l'amélioration du confort de nos concitoyens, avec la préservation de l'environnement et le développement durable.

Avec les élus, nous y sommes très attachés, et nous veillerons particulièrement à l'application des orientations de notre Agenda 21, non seulement dans nos communes, mais également dans les entreprises et chez les habitants et à la sensibilisation, via le regard des jeunes et de notre personnage de BD, Bobo la Terre notamment.

Sachons comprendre les messages, sachons nous écouter afin de préparer ensemble le Vendômois aux défis d'un avenir durable.

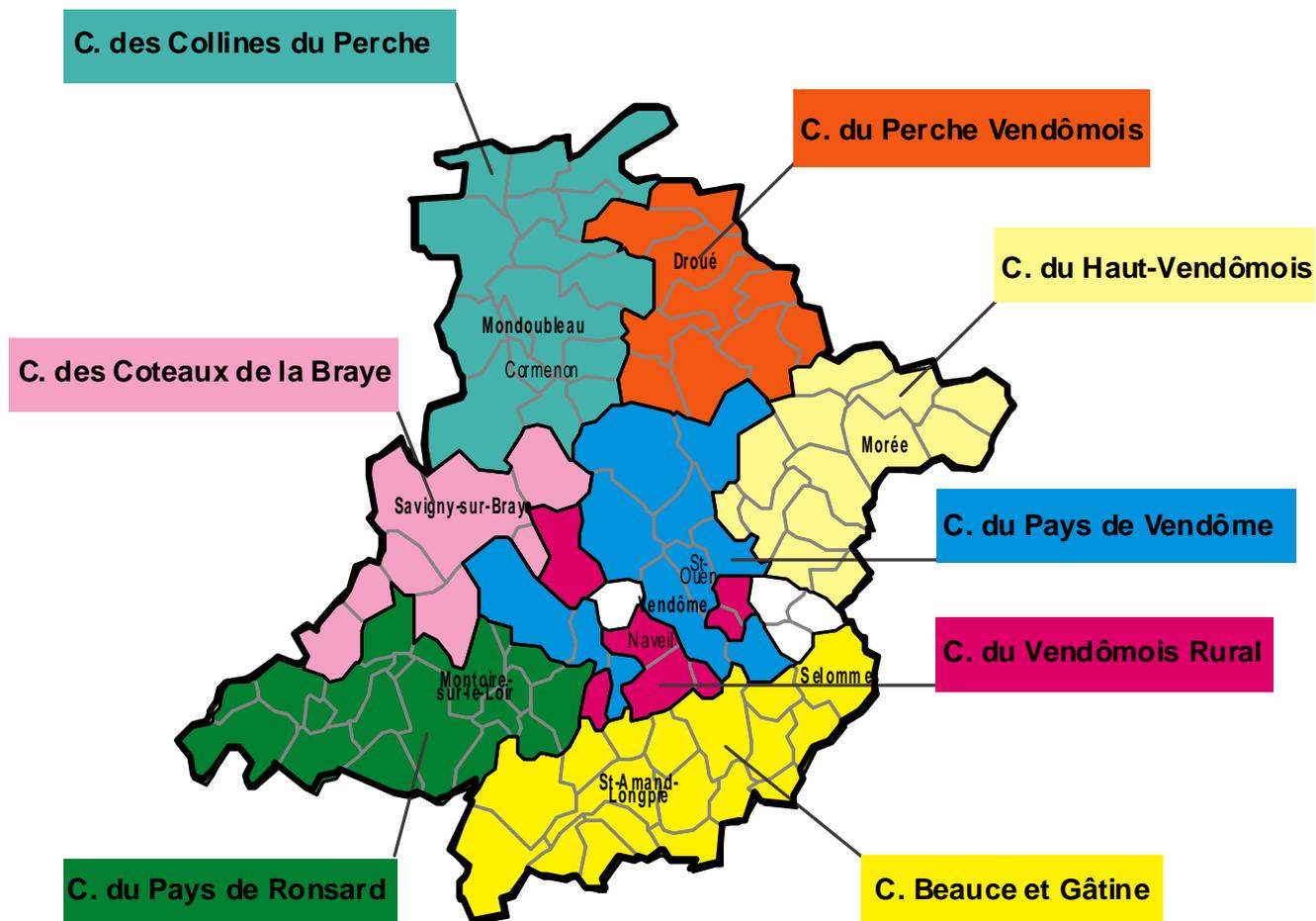


Maurice LEROY

Président du Pays Vendômois
Président du Conseil Général de Loir-et-Cher
Député de Loir-et-Cher



CARTE DU VENDÔMOIS ET SES HUIT COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



Carte réalisée par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires

1. Pourquoi le développement durable et un Agenda 21 en Pays Vendômois ?

1.1. Qu'est-ce que le développement durable ?

Selon le rapport Brundtland, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Pour répondre à cet objectif, aujourd'hui connu de tous, il est nécessaire de mettre en œuvre un mode de développement conciliant à la fois le développement économique, la justice sociale et le respect de l'environnement. Et cela, en appelant à une participation des citoyens et des acteurs responsables de mettre en pratique ce nouveau mode de développement.

Un mode de développement qui place les êtres humains au centre des préoccupations pour que tous aient le « *droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* » (Principe 1 de la déclaration de Rio).



1.2. Il y a urgence à agir!

Réchauffement climatique, aggravation de la pauvreté et des inégalités, épuisement des ressources : le modèle de développement mondial actuel n'est pas soutenable. Pour réagir, cinq finalités du développement durable, détaillées ci-après, ont été reconnues et mises en avant dans différents textes et déclarations fondateurs du développement durable : rapport « Notre avenir à tous » de Mme Brundtland, Déclaration de Rio, Action 21 stratégie européenne de développement durable, stratégie nationale de développement durable, Charte de l'environnement.

Lutter contre le changement climatique...

En 2000, la France était responsable de 3,1% des émissions mondiales de CO², ces émissions qui contribuent largement au changement climatique qui se traduit par certains phénomènes de dérèglement climatiques (montée du niveau des mers, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs,...). La lutte contre le changement climatique d'origine anthropique relève de la responsabilité de tous et notamment de chaque territoire pour limiter les pollutions et les émissions tout en encourageant les économies d'énergie.

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources...

En 2008, la liste rouge de l'Union mondiale pour la nature (UICN) compte 44 838 espèces. Un oiseau sur 7,1 amphibiens et 3,1 mammifères sur 4 sont menacés ou en voie d'extinction. Une biodiversité menacée en grande partie par les activités humaines et notamment le développement des zones urbaines qui se sont étendues de 4,8% en dix ans.

Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations...

Selon le cadre de référence de l'Ademe, 20% de la population mondiale consomme 80% des ressources naturelles. La moitié de la population mondiale vit en ville et la croissance de la population se fait essentiellement en milieu périurbain et urbain. Ce mode de développement oblige à imaginer de nouvelles solutions capables de répondre aux besoins de tous, sans laisser de côté certaines populations ou certains territoires.

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

La France compte plus de 65 millions d'habitants. Entre 1999 et 2006, la population a augmenté en moyenne de 0,7% par an. Mais la croissance démographique creuse les écarts entre les personnes sur les questions de revenus, d'accès aux savoirs, à la culture...

Se développer en suivant des modes de production et de consommation responsables

L'empreinte écologique du consommateur moyen mondial en 1999 était de 2,3 ha par personne, soit 20% de plus que la capacité biologique de la terre (qui est de 1,9 ha par personne). Entre 1960 et 1999, l'empreinte écologique mondiale est passée d'environ 70% des capacités biologiques de la planète à 120%. Une des conséquences de ce développement peut se mesurer notamment à partir de la masse de déchets produite. Ainsi, en 2000, la masse de déchets domestiques en France s'élevait à 452 kg/hab./an, contre environ 300 kg au début des années 1980.

1.3. Quelques dates clés pour comprendre l'idée de développement durable

⇒ **Années 60-70** : La communauté internationale prend conscience de la nécessité de privilégier un nouveau mode de développement plus respectueux de l'homme et de son environnement (Conférence de Rome, Conférence de Stockholm). On parle alors d'éco-développement.

⇒ **1987** : Le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir à tous » popularise le développement durable en énonçant sa première définition.

⇒ **1992** : La Conférence de Rio, parfois dénommée « Sommet de la Terre » (conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), amène les 178 pays présents à adopter la déclaration de Rio (27 principes), le programme d'Action 21, les conventions sur la biodiversité et le changement climatique ainsi que les déclarations sur la désertification et la biodiversité. Ce sommet marque le début de l'engagement mondial pour le développement durable.

⇒ **1997** : Le Protocole de Kyoto fixe, aux pays développés, des objectifs chiffrés, juridiquement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012 (par rapport à l'année de référence 1990). Le protocole a été ratifié à ce jour par une centaine de pays. Il est entré en vigueur en 2005.

⇒ **2001** : La stratégie européenne de développement durable est adoptée lors du sommet de Göteborg.

⇒ **2002** : Au cours du sommet de Johannesburg, 180 états sont présents, avec une centaine de chefs d'État et de gouvernement. Le constat est fait d'une aggravation de la situation environnementale et humaine, en particulier dans les pays en voie de développement. Ce sommet réaffirme la nécessité d'une mobilisation à tous les niveaux et met en avant le rôle des pouvoirs locaux.

⇒ **2003** : Une stratégie nationale de développement durable est adoptée.

⇒ **2005** : Une charte de l'environnement est intégrée à la Constitution française. Elle énonce que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, « elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

⇒ **2008** : L'adoption du paquet énergie-climat européen fixe notamment trois objectifs pour 2020 : la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation et la réalisation de 20% d'économies d'énergie.

⇒ **2009** : Le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe notamment des objectifs de performance énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments existants, de diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, d'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23% en 2020, d'augmentation de la surface agricole utile en agriculture biologique à 6% en 2012 et 20% en 2020, de réduction de la production d'ordures ménagères de 5 kg par an et par habitant sur ces cinq prochaines années.

1.4. Une volonté régionale d'inciter les Pays à élaborer des Agendas 21

La Région Centre a validé son propre Agenda 21 en décembre 2008 et a missionné le cabinet Ernst & Young pour conduire des expertises préalables à l'élaboration d'Agenda 21 dans les 32 Pays de la Région Centre.

En préconisations, le cabinet relève que :

- La notoriété du Pays Vendômois passera par la préservation et la valorisation de ses atouts majeurs de qualité de vie et d'espace,
- Le maintien du bien-être du Pays Vendômois passera par une réflexion globale sur son développement en termes d'énergie, de santé et de planification territoriale globale.

Un cycle de formation au développement durable ouvert aux élus et membres des Conseils de Développement a été organisé en Loir-et-Cher les 26 février, 25 avril et 24 mai 2008 avec le cabinet Ethéis.

Le nouveau règlement régional de troisième génération de Contrats Régionaux de Pays de son côté, intègre la réalisation d'un Agenda 21 au plus tard pour le bilan à mi-parcours d'un troisième Contrat Régional de Pays.

1.5. Le Pays Vendômois, premier Pays de la Région Centre à engager un Agenda 21 en préalable à la négociation de son troisième Contrat Régional de Pays

La volonté des élus du Vendômois a été d'établir un Agenda 21 dans l'esprit du règlement régional de troisième génération de contrat de Pays, avant la négociation de son troisième Contrat Régional de Pays. A la suite du programme Leader sur le thème de la gestion responsable des ressources et du PER (Pôle d'Excellence Rurale) sur les énergies renouvelables, de l'assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 réalisée par Ernst & Young, les élus ont souhaité déterminer les bonnes pratiques exemplaires des collectivités locales à adopter pour le XXIème siècle dans le sens des cinq finalités du développement durable.

Le cabinet d'étude SEMAPHORES a été retenu en mai 2009 pour accompagner le Pays Vendômois dans sa démarche et amplifier la gouvernance participative existante sur le territoire.

Au cours du même mois, un comité de pilotage a été créé et a défini l'organisation des quatre groupes de travail thématiques suivants (habiter en Pays Vendômois, se former, travailler et consommer en Pays Vendômois, se déplacer en Pays Vendômois et préserver et valoriser les ressources du Pays Vendômois).

En septembre 2009, quatre groupes de travail prospectifs ont fait suite sur ces thèmes (promouvoir de nouvelles solidarités, faire face à la crise, préserver les ressources naturelles et communiquer, sensibiliser et évaluer).

Tout au long de la démarche, cinq comités de pilotage se sont réunis.

Afin de mobiliser de façon différente les acteurs socio-professionnels déjà bien impliqués dans les démarches de Pays et d'aller plus loin, la création d'un groupe de travail « citoyens » (réuni par deux fois), incluant les jeunes et la tenue de deux forums grand public a été proposée.

C'est à partir de là qu'est né en Vendômois un personnage emblématique de BD, Bobo la Terre et que des liens forts se sont constitués entre les élus et les jeunes éco-délégués du Lycée Agricole d'Areines.

2. Le développement durable en Pays Vendômois aujourd'hui : un diagnostic partagé basé sur les grandes fonctions du genre humain : habiter, travailler, se déplacer et préserver les ressources

Pour sortir d'un diagnostic aux intitulés classiques, ne faisant que reproduire les segmentations existantes et ne permettant pas de favoriser une approche transversale, les quatre grandes fonctions du genre humain ont été mises en avant comme « fil rouge » de la nouvelle vision du Vendômois :

- Habiter en Pays Vendômois
- Se former, travailler et consommer en Pays Vendômois
- Se déplacer en Pays Vendômois
- Préserver et valoriser les ressources du Pays Vendômois

L'objectif visé était de déterminer comment répondre aux besoins quotidiens tout en permettant le développement durable du territoire.

Quatre groupes de travail collectif ont été menés en juin 2009, mettant en avant des pistes d'actions prioritaires sur chacun des thèmes abordés, à partir des forces et faiblesses identifiées sur le territoire.

Une fois l'état des lieux réalisé, les enjeux révélés par ce diagnostic ont été cartographiés pour une meilleure compréhension.



2.1. Habiter en Pays Vendômois

Les forces du territoire

- Une « campagne habitée » qui attire : un accroissement démographique constant depuis les années 1990, assuré uniquement par l'arrivée de nouvelles populations et qui concerne l'ensemble des communes du Pays.
- Un dynamisme de construction plus important que l'accroissement démographique. Entre 1999 et 2006, le parc de logements s'est accru de 7% alors que la population a progressé de 2,4%.
- Un pôle urbain fort (Vendôme) et un réseau de bourgs relais (Montoire, Morée, Mondoubleau, Droué, Selommes, Saint Amand-Longpré, Savigny-sur-Braye) qui permettent d'assurer un maillage des espaces ruraux en matière de services, d'équipements et de logements.

Les faiblesses du territoire

- Une campagne habitée, surtout par des inactifs, posant ainsi la question de la pérennité des emplois et des activités économiques sur le territoire (30% de la population a plus de 60 ans).
- Un parc de logement ancien (75% des logements ont été construits avant 1950) pouvant poser des problèmes de vétusté, d'inconfort voire d'insalubrité.
- Un dynamisme de construction caractérisé par un grand nombre de constructions neuves individuelles, consommatrices en foncier. Un phénomène qui engendre une augmentation des déplacements et des émissions de gaz à effet de serre associées.

Les pistes d'actions à prendre en compte

- Favoriser l'urbanisme « responsable », plus solidaire et plus durable
- Promouvoir une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements et créatrice d'emplois locaux
- Attirer et retenir les actifs par une politique de logements diversifiée et abordable
- Soutenir le développement d'une économie résidentielle forte (services à la personne, loisirs et tourisme).

Les chiffres clés

Concernant la population :

- 69 690 habitants en 2009 (dernier recensement INSEE – 2006) : soit + 2,4 % qu'en 1999
- 30% de la population a + de 60 ans (RGP – 2006)
- 22% de la population a – de 20 ans (RGP – 1999)
- Entre 1990 et 2009 : seuls 14 % des nouveaux arrivants appartenaient à la population active (population en âge de travailler)

Concernant les logements

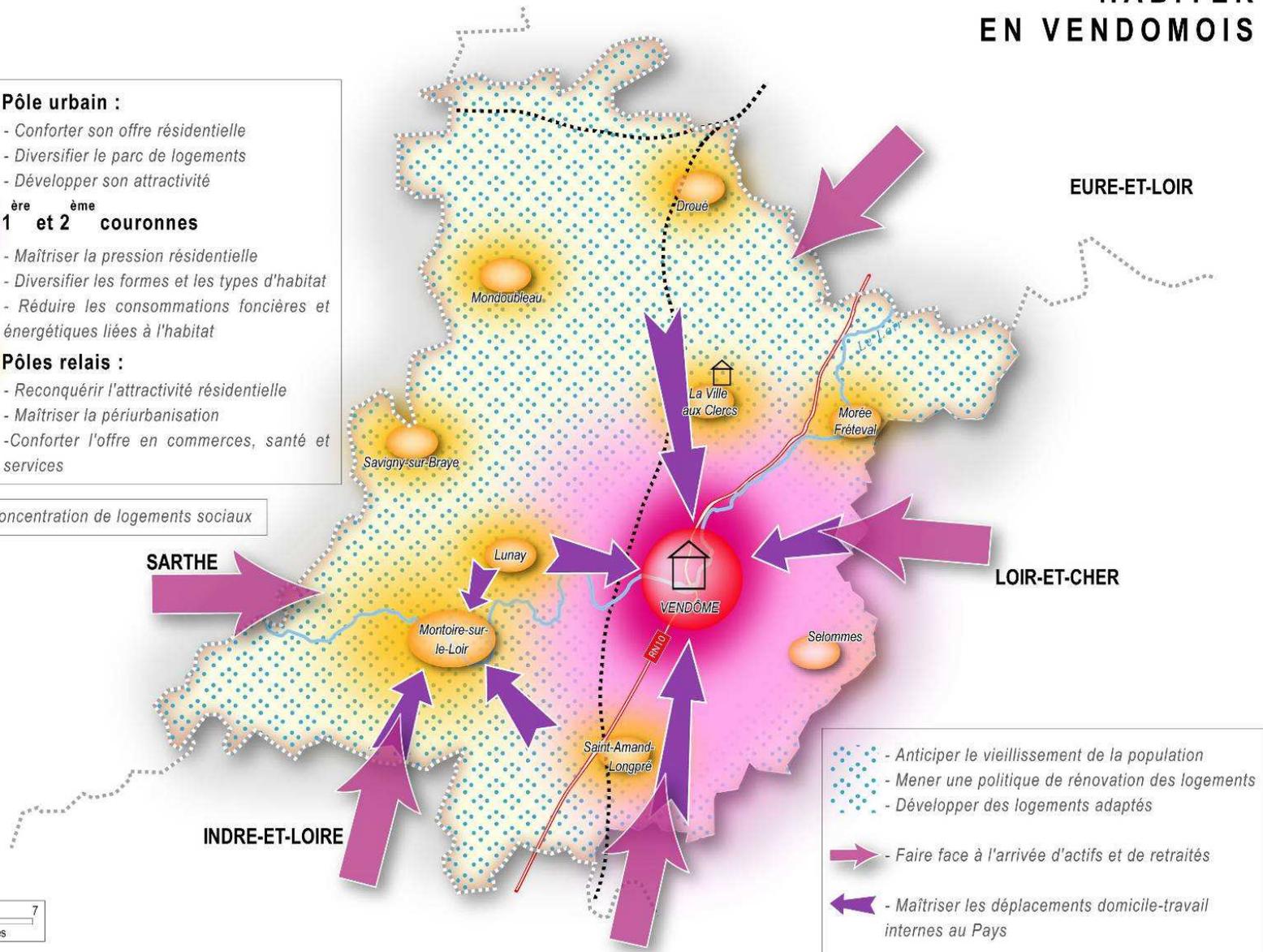
- 38 400 logements environ en 2007
- ¾ des logements ont plus de 50 ans
- 6,8% : taux de vacance
- 70% des logements sociaux du Pays sont concentrés sur Vendôme
- Accroissement du parc de logements (1999-2006) : + 7 % environ (contre 5% entre 1990 et 1999)

HABITER EN VENDOMOIS

II

-  **Pôle urbain :**
 - Conforter son offre résidentielle
 - Diversifier le parc de logements
 - Développer son attractivité
-  **1^{ère} et 2^{ème} couronnes**
 - Maîtriser la pression résidentielle
 - Diversifier les formes et les types d'habitat
 - Réduire les consommations foncières et énergétiques liées à l'habitat
-  **Pôles relais :**
 - Reconquérir l'attractivité résidentielle
 - Maîtriser la périurbanisation
 - Conforter l'offre en commerces, santé et services

 Concentration de logements sociaux



0 3,5 7
kilomètres

-  - Anticiper le vieillissement de la population
-  - Mener une politique de rénovation des logements
-  - Développer des logements adaptés
-  - Faire face à l'arrivée d'actifs et de retraités
-  - Maîtriser les déplacements domicile-travail internes au Pays

2.2. Se former, travailler et consommer en Pays Vendômois

Les forces du territoire

- Un revenu disponible brut moyen proche de la moyenne régionale (16 700 € en Pays Vendômois et 16 850 € en Région Centre).
- Des secteurs d'activités traditionnels très présents sur le territoire : l'agriculture concentre 10% des emplois locaux et l'industrie 29%.
- Un tissu de PME-PMI dense et ancré sur le territoire.

Les faiblesses du territoire

- Un taux de chômage en augmentation proche de celui de la moyenne régionale (8,2% en novembre 2009).
- Un nombre d'emplois qui progresse légèrement sur le Pays mais qui reste faible compte tenu des migrations pendulaires des actifs vers les grandes métropoles régionales voisines. Les emplois créés sur le territoire sont essentiellement des emplois précaires et peu qualifiés (services à la personne).
- Des secteurs traditionnels qui ne cessent de perdre des emplois, une tertiarisation de l'économie incomplète et de grandes entreprises fragilisées par les évolutions économiques.
- Une offre de formation peu développée (seulement deux formations complètes sur le territoire dans les domaines de l'agriculture et du transport-logistique) et un départ des jeunes diplômés.
- Un accès aux services, à la santé et aux commerces de proximité de plus en plus difficile en milieu rural car nécessitant des déplacements en voiture qui restent problématiques pour les personnes âgées et les ménages les plus modestes.

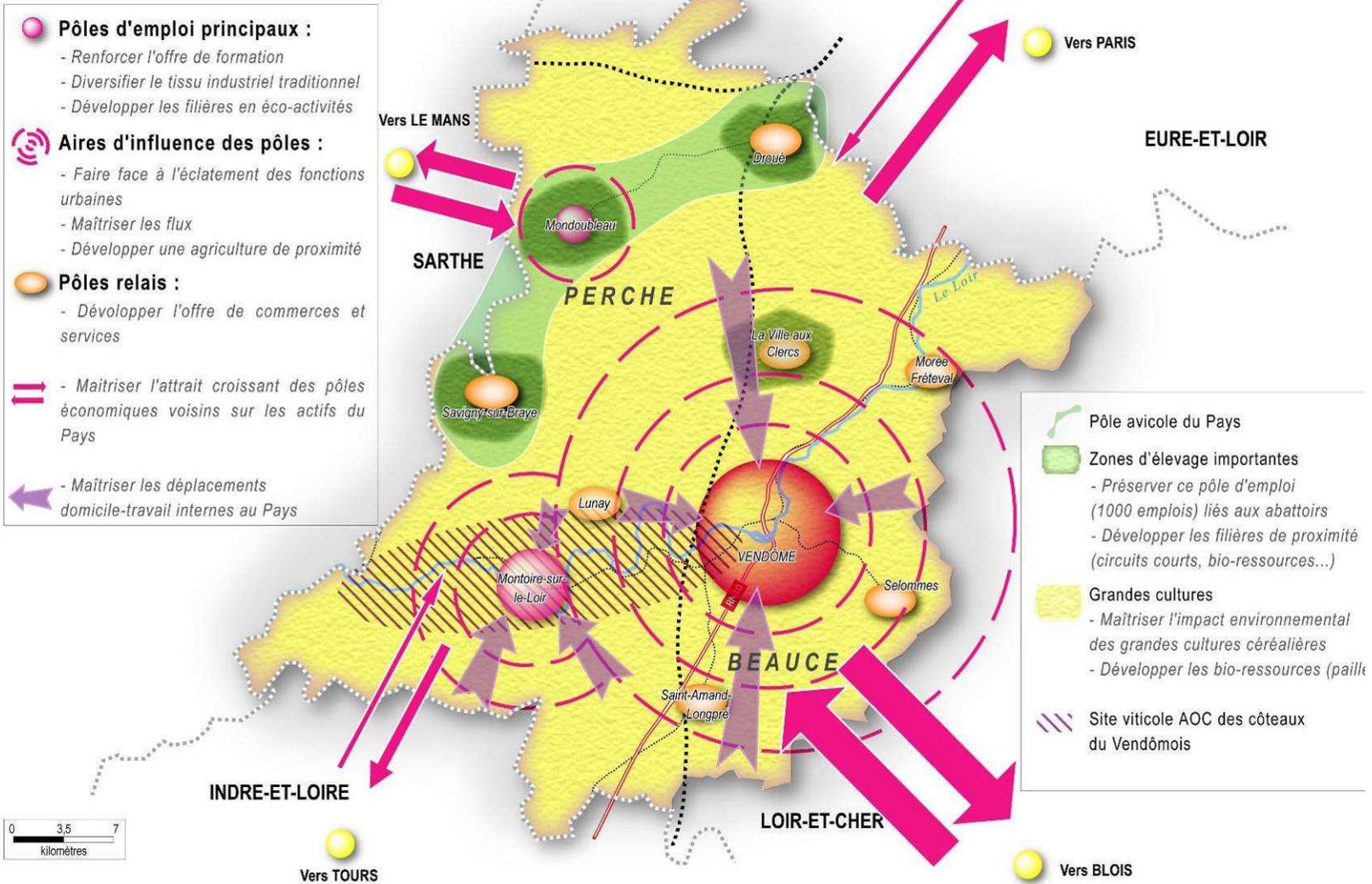
Les pistes d'actions à prendre en compte

- Accompagner et encourager le développement de filières organisées et de proximité misant sur « l'éco-énergie » et « l'éco-produit »
- Soutenir les politiques d'innovation industrielle fondées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'excellence environnementale
- Maintenir une diversité agricole et notamment l'élevage
- Développer une économie touristique locale de qualité
- Promouvoir une organisation territoriale qui facilite l'accès aux services, à la santé et aux commerces pour tous.

Les chiffres clés

- Le 1/3 des exploitations agricoles du Département est présent sur le Vendômois
- 1 472 exploitations agricoles recensées en 2000
- 4 617 personnes vivent de ces exploitations agricoles
- 125 000 hectares de SAU
- 85 hectares : taille moyenne d'une exploitation sur le Pays
- 76% du cheptel des vaches laitières du Département présents sur le Pays
- En 12 ans, les surfaces irriguées sur le Pays ont plus que doublé
- 8,2% : taux de chômage en novembre 2009
- 15 740 euros : revenu moyen des ménages en 2006 (16 215 euros au niveau du Département)
- 276 : nombre d'offres d'emploi en ouvrier qualifié entre 2005 et 2008 (métier le plus recherché sur le Pays)

TRAVAILLER EN VENDOMOIS



2.3. Se déplacer en Pays Vendômois

Les forces du territoire

- Un territoire bien desservi par la RN 10 (axe Paris – Tours – Bordeaux) très empruntée chaque jour, mais éloigné des axes autoroutiers (une demi-heure de l'A10 et une heure de l'A11).
- La présence d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) et d'une gare TGV, plaçant le territoire à moins d'une heure de Paris.
- Des transports départementaux plus accessibles grâce à la nouvelle tarification mise en place par le Conseil Général : 2€ par trajet.

Les faiblesses du territoire

- Un éclatement des fonctions urbaines (disjonction des zones d'habitat, d'emploi, de consommation, de loisirs,...) qui engendre des besoins en déplacements croissants.
- Une faiblesse des offres de transports alternatives à l'automobile : seule Vendôme dispose d'un service de transport urbain et de transport à la demande. La ville de Montoire vient de créer un transport à la demande pour les jours de marché.

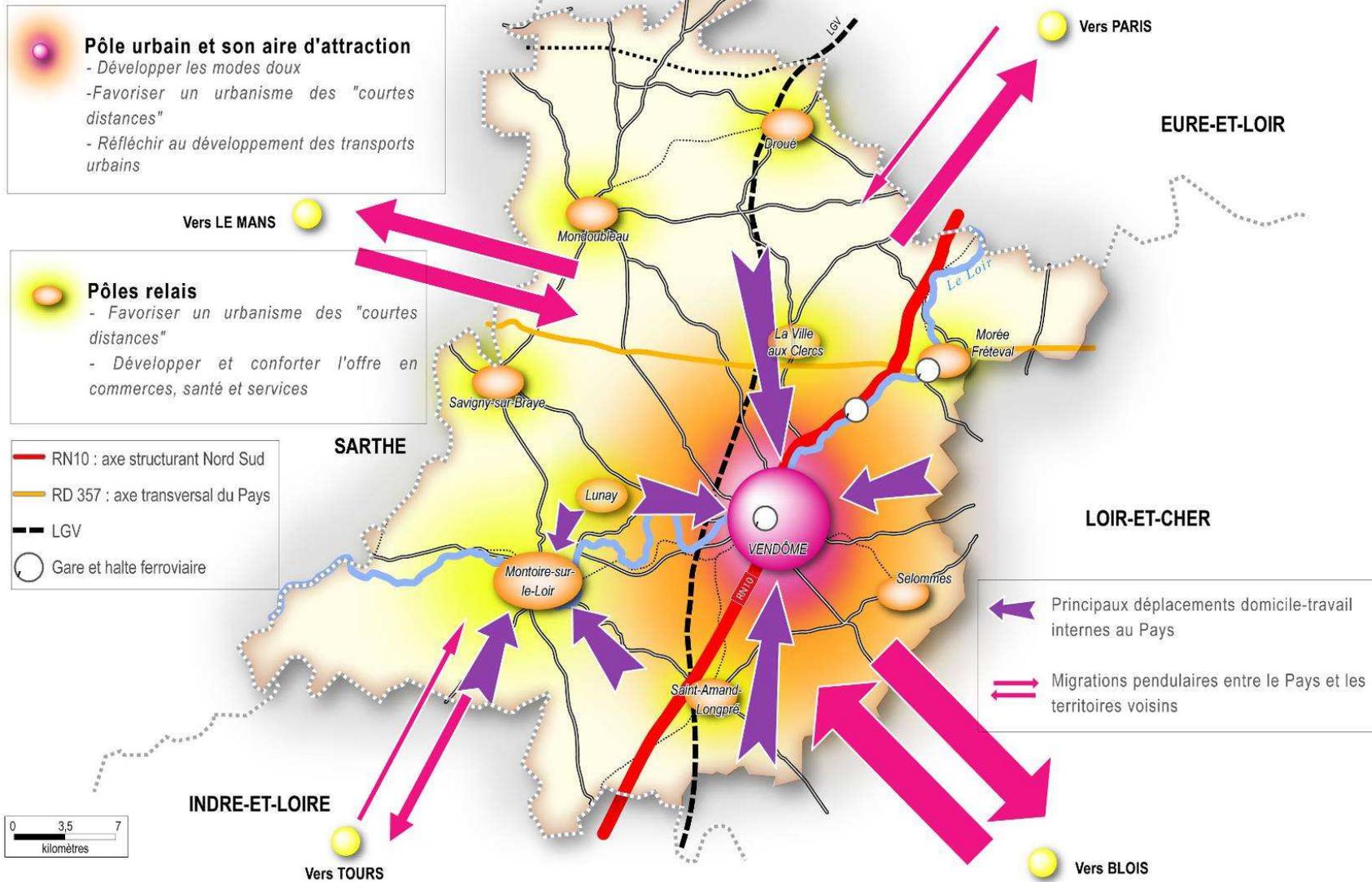
Les pistes d'actions à prendre en compte

- Penser un aménagement et un urbanisme des « courtes distances »
- Développer des offres concurrentielles à l'automobile
- Développer les modes doux en milieu urbain.

Les chiffres clés

- 10 000 véhicules par jour sur la RN 10
- Vendôme-Paris en TGV : 42 min
- Vendôme-Paris en voiture : 2 h
- Vendôme-Blois en voiture : 25 min
- 3 gares TER (Vendôme, Pézou, Fréteval-Morée)
- 294 466 : nombre de voyageurs annuels dans les gares de Vendôme et de Vendôme-Villers (2002)
- Distance domicile-travail moyenne entre 1999 en région Centre : 11,5 km (contre 9,5 km en 1990)

SE DEPLACER EN VENDOMOIS



2.4. Protéger et mettre en valeur les ressources du Pays Vendômois

Les forces du territoire

- Un patrimoine architectural de qualité et une identité culturelle marquée par des écrivains classiques tels que Ronsard et Balzac.
- Quatre grands terroirs spécifiques : le Perche, la Beauce, la Gâtine, l'ensemble étant traversé par la vallée du Loir et articulé autour de Vendôme.
- Une agriculture qui structure un paysage diversifié grâce à ses cultures, ses terroirs et ses paysages spécifiques.

Les faiblesses du territoire

- L'évolution des pratiques agricoles (intensification, baisse de la diversité des productions, pollution de la ressource en eau) fragilise les espaces naturels.
- Un mode de développement basé jusqu'à aujourd'hui sur l'étalement urbain et sur la consommation des ressources en foncier, en eau,...
- Un territoire qui souffre d'un déficit d'image à l'extérieur.

Les pistes d'actions à prendre en compte

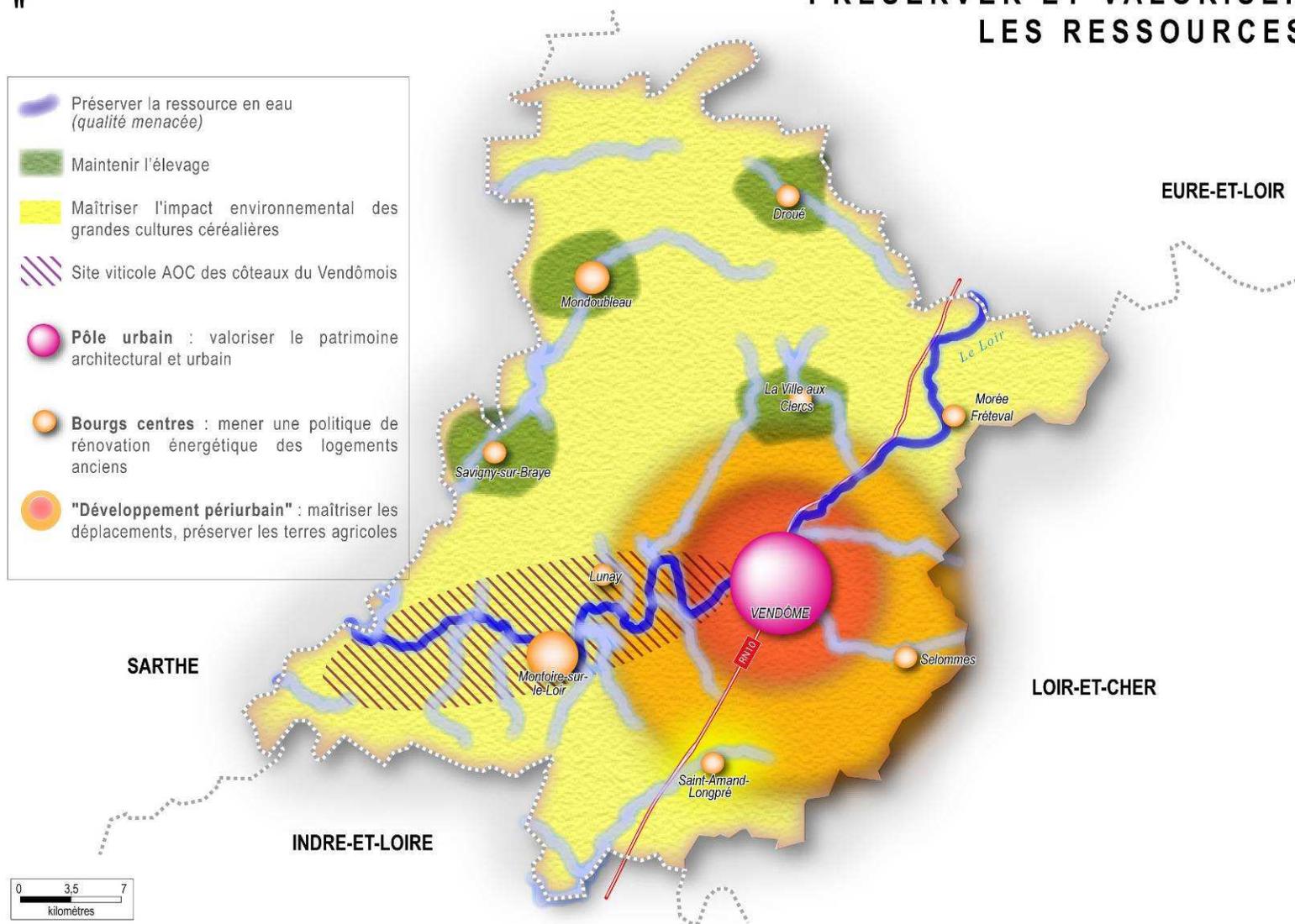
- Miser sur l'optimisation des ressources locales
- Agir en faveur de la biodiversité
- Tirer parti du potentiel de développement des énergies renouvelables
- Saisir les opportunités offertes pour encourager une agriculture respectueuse de l'environnement
- Rechercher le développement d'une offre touristique de qualité, solidaire et responsable.

Les chiffres clés

- 620 km² (10% de la superficie du Loir-et-Cher) : superficie « artificialisée » chaque année en France
- 70% de l'eau douce disponible est utilisée en France pour l'irrigation agricole
- 3 syndicats intercommunaux de collecte et traitement des déchets
- 2 sites naturels d'intérêt européen (NATURA 2000) : coteaux calcaires des environs de Montoire-sur-Loir et Petite Beauce
- 60% de la clientèle touristique française sont parisiens
- 13 établissements hôteliers recensés sur le Pays (1/2 située à Vendôme)
- 13,4% du parc de logement sont des résidences secondaires (4 700 logements)

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES

II



3. Une démarche Agenda 21 basée sur un esprit de sensibilisation, de concertation et de prospective

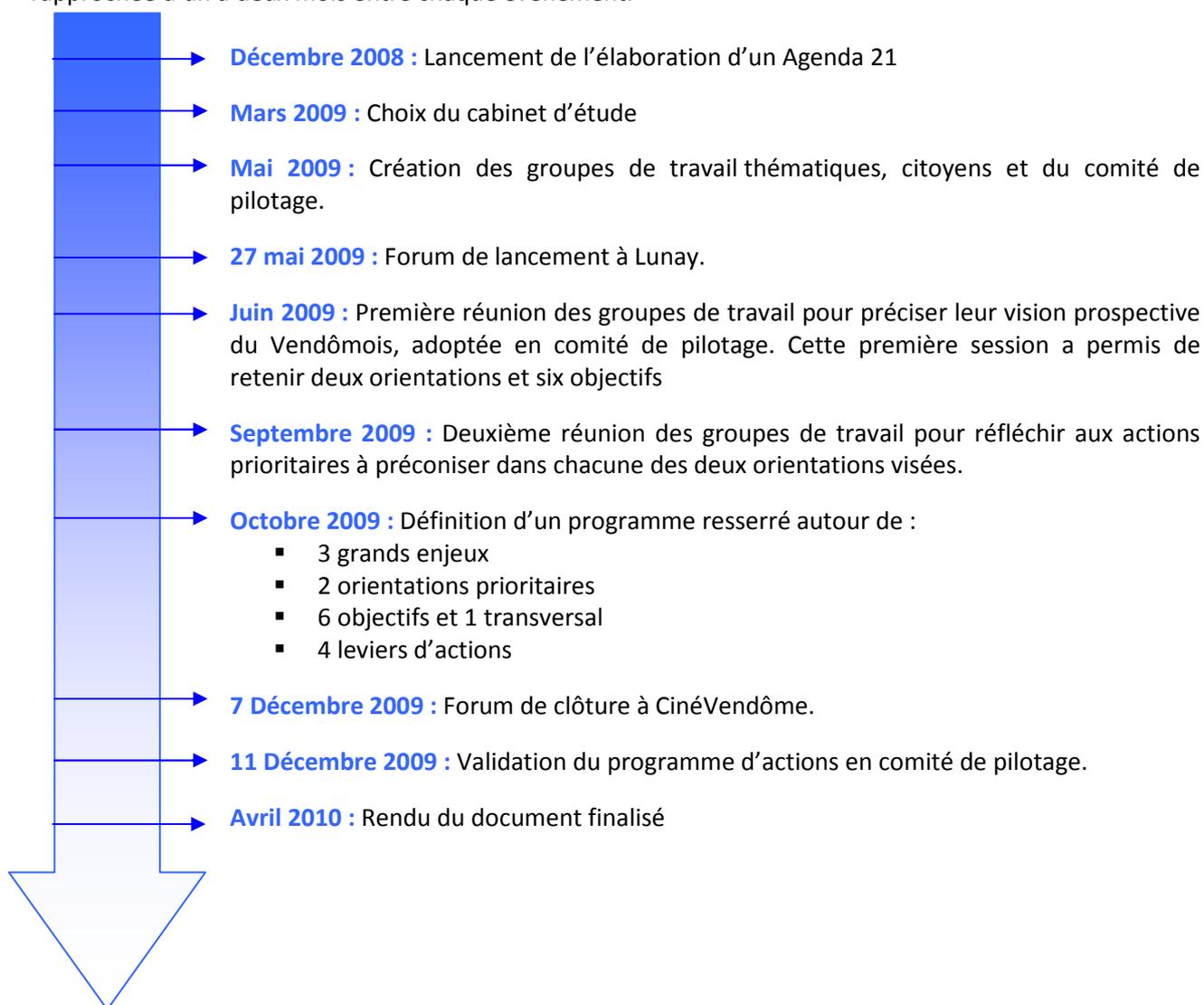
Issu d'une démarche volontaire et stratégique, un Agenda 21 est un projet de développement durable d'un territoire qui décrit sur le court, le moyen et le long terme les actions concrètes que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

L'ambition d'un Agenda 21 est d'engager le territoire, les habitants et les différentes parties prenantes dans une logique d'amélioration continue guidée par les principes fondateurs du développement durable.

Chaque Agenda 21 est unique et doit atteindre un double objectif : poursuivre les cinq finalités du développement durable tout en répondant aux enjeux propres du territoire. Face aux problématiques mondiales actuelles qui nous concernent tous et qui font du développement durable une évolution nécessaire, l'Agenda 21 du Vendômois est un outil qui structure et met en cohérence l'action publique locale en alliant environnement, solidarité sociale et environnement.

3.1. Un calendrier serré pour 10 grandes étapes de la réalisation

En vue de garantir la signature d'un troisième Contrat Régional de Pays en 2010, les élus se sont fixés le mois de décembre 2009 pour finaliser l'Agenda 21 du Pays Vendômois. Ceci explique une séquence rapprochée d'un à deux mois entre chaque événement.



3.2. Une démarche inscrite dans le cadre de référence national...

Entreprendre une démarche Agenda 21, c'est engager un changement culturel radical qui implique de nouvelles méthodes de travail, plus collectives et transversales. Mais c'est aussi mettre en place une nouvelle organisation permettant une coproduction, une mise en œuvre partagée et un suivi dans le temps dans une logique d'amélioration continue. Dans l'esprit, le Pays Vendômois a suivi le cadre de référence national et a mis en place un dispositif permettant :

⇒ **La participation des acteurs et de la population** pour rendre compte de la diversité et de la complexité du système local à partir des points de vue des habitants et des acteurs locaux.

⇒ **L'organisation du pilotage.** Une organisation adaptée et souple permet d'assurer la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées. La représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux a été recherchée.

⇒ **La transversalité de la démarche** concerne autant les enjeux du territoire et de ses acteurs, que les méthodes de travail de la collectivité. La capacité de l'Agenda 21 du Pays Vendômois à articuler les différentes stratégies mises en œuvre permet de construire un projet territorial durable.

⇒ **L'évaluation.** Elle permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable et des attentes de la population. Grâce à son expérience Leader, le Pays Vendômois s'est déjà doté d'outils en la matière.

⇒ **Une stratégie d'amélioration continue.** L'objectif du Pays Vendômois au travers son projet de territoire durable est d'apporter une amélioration à la situation initiale au regard des finalités du développement durable. L'atteinte de cet objectif repose sur l'élaboration d'une stratégie qui retiendra des objectifs clairs et précis, déclinée dans le programme d'actions de l'Agenda 21.

3.3. ... qui se traduit par :

3.3.1. Une dynamique de concertation amplifiée pour un regard renouvelé sur le Vendômois

La concertation mise en place par le Pays Vendômois dès le début de la démarche visait à associer le plus grand nombre d'acteurs locaux, d'habitants et de jeunes. Pour ce faire, le Pays a organisé deux forums grand public : un, au début de la démarche et un à la fin et attiré vers lui les éco-délégués du Lycée agricole d'Areines.

⇒ 200 personnes réunies pour le lancement de l'Agenda 21 du Pays Vendômois

Ce forum de lancement s'est tenu à Lunay en mai 2009. Celui-ci a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable et à la démarche Agenda 21.

Pour échanger et partager des expériences similaires, quatre personnes sont venues témoigner lors de cette réunion :

- Patrick NAIZAIN, adjoint au maire de Couëron en charge du développement durable (commune qui élabore actuellement son Agenda 21), membre de la communauté urbaine Nantes Métropole, et chargé de mission auprès du Président du Conseil Régional Pays de la Loire dont l'Agenda 21 a été voté le 25 juin 2009,
- Catherine LOCKHART, maire de Vendôme, commune engagée dans une démarche Agenda 21, et présidente de la communauté de communes du Pays de Vendôme,

- Les éco-délégués du lycée d'Areines, engagés dans différentes actions pour promouvoir le développement durable dans les pratiques quotidiennes des lycéens,
- Arnaud PION, de l'entreprise REI, implantée sur le Pays Vendômois et engagée dans une démarche de développement durable.

Au-delà de la mobilisation d'un grand nombre de personnes, ce forum a permis au Pays de rencontrer de nouveaux acteurs locaux intéressés par la démarche. Il a réellement marqué le début d'une concertation dynamique dans le cadre de l'Agenda 21.

⇒ Des groupes de travail autour des grandes fonctions du territoire...

La première réunion des groupes de travail s'est organisée autour des quatre grandes fonctions du territoire :

- Habiter dans le Pays Vendômois
- Travailler, se former et consommer dans le Pays Vendômois
- Se déplacer dans le Pays Vendômois
- Préserver les ressources du Pays Vendômois

Cette approche permettait une lecture transversale, permettant aux participants de chaque groupe (entre 15 et 20 personnes) de réagir sur différentes thématiques, pouvant croiser plusieurs champs d'action.

Cette approche par fonctions a également été présentée au **groupe « citoyen »**, composé d'une dizaine de personnes. En apportant leur vision du territoire, cet atelier, nouveau en son genre en Vendômois, a permis au Pays de réunir et de rencontrer des personnes n'ayant pas eu l'occasion de travailler ensemble auparavant.

⇒ ...qui ont confronté leur vision prospective du Pays ...

Lors de cette première réunion avec les cinq groupes, une nouvelle méthode de travail a été mise en place pour leur permettre de s'extraire d'une vision linéaire du territoire. Le but était bien d'aller vers une vision prospective du Vendômois à moyen et long terme.

A partir de la présentation d'éléments de diagnostic, basés sur les grandes fonctions du territoire, et d'éléments de prospective, six interrogations sur l'avenir ont émergées :

- Quels leviers d'action et quelles marges de manœuvre pour impulser de nouveaux marchés (éco-construction, innovation, maîtrise énergétique, filières de proximité...) ? Quelles incitations publiques pour accompagner les acteurs privés ?
- Jusqu'où le Pays est-il prêt à aller pour tendre vers une maîtrise énergétique (objectif de réduction des consommations? De développement des énergies renouvelables ?) Où placer le curseur ?
- Aménager un territoire rural de faible densité : faut-il disséminer les services à la campagne ou favoriser le regroupement des services dans les principaux bourgs et pôles ? Faut-il préférer les logements à proximité des services et des emplois ou disperser l'habitat et améliorer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ?
- Quelle exemplarité des collectivités pour inciter au changement de comportements ?
- Mutualiser et coordonner (formation professionnelle, offre touristique, animation économique...) : quels moyens humains et financiers pour rendre plus lisibles les compétences/ressources du Pays et faciliter la mise en relation de l'offre et la demande ?
- L'Agenda 21 du Pays Vendômois : fédérer et communiquer sur les actions innovantes et/ou engager des actions fortes pour tendre vers l'exemplarité ?

⇒ ...et ainsi proposer des actions pour le Vendômois

Les groupes de travail se sont réunis une deuxième fois et ont été répartis en plusieurs groupes traitant chacun d'une des orientations prioritaires validées par le Comité Syndical. Il s'agissait alors de passer de la stratégie à des propositions d'actions concrètes.

Les échanges entre les participants ont fait émerger de nombreuses propositions tentant de répondre aux questions suivantes :

- Comment surmonter la crise aujourd'hui ?
- En quoi les crises actuelles (économiques, énergétiques) nous obligent-elles à repenser nos manières de consommer, de produire, d'habiter et de se déplacer ?
- Comment aider à la formation des entreprises et des salariés pour répondre aux besoins présents et futurs ?
- Comment développer de nouvelles filières locales et de nouveaux marchés sources de richesse et aux faibles impacts environnementaux ?
- Comment créer de l'intérêt commun entre le monde économique et la protection des ressources ?
- Comment veiller à une utilisation optimale des fonds publics afin d'éviter de subventionner les surcoûts des entreprises ?
- Comment anticiper la crise énergétique et la précarité qu'elle risque d'engendrer ?
- Vivre à la campagne deviendra-t-il un « luxe » (difficultés croissantes pour se déplacer et accéder aux services-emplois) ?
- Comment faciliter la mobilité, notamment en milieu rural, pour faciliter l'accès aux services, à la santé et à l'emploi ?
- Quelles nouvelles solidarités entre la ville et la campagne, entre le Vendômois et l'Ile-de-France ?

⇒ 600 personnes pour le forum de clôture de l'élaboration de l'Agenda 21

Le forum de clôture, organisé au CinéVendôme, a rencontré un important succès. Mr Jean-Marie PELT, invité d'honneur, fondateur et président de l'Institut Européen d'Ecologie et chroniqueur à l'émission de France Inter « CO² mon amour », a témoigné lors de cette réunion grand public et a porté le personnage de Bobo la Terre sur les « fonts baptismaux » de la presse locale. La qualité des interventions, l'implication des élus, des membres du Conseil de Développement sont les éléments premiers de la réussite de cette réunion publique.

Ce forum a donc permis de présenter l'ensemble de la démarche Agenda 21 du Pays Vendômois mais aussi d'annoncer que la concertation ne s'arrêtait pas là et se poursuivait dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions.

3.3.2. Une gouvernance renforcée

Cette concertation a fait évoluer les pratiques mais aussi la vision du territoire, cela a été renforcé par la gouvernance mise en place dans le cadre de la démarche Agenda 21. Parallèlement aux groupes de travail mobilisés, le comité de pilotage a largement contribué à enrichir, prioriser et valider les propositions issues de la concertation.

De plus, le Comité Syndical, réuni à deux reprises a, quant à lui, acté les temps forts de l'élaboration de l'Agenda 21 :

- La stratégie de développement durable retenue pour le Vendômois.
- Le plan d'actions resserré autour d'une vingtaine d'actions structurantes.

Ces instances de gouvernance poursuivront leur travail en matière de validation et de choix stratégiques lors de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Pour faciliter le travail technique du Pays, trois instances sont clairement identifiées :

- **Un groupe de coordination technique** composé de représentants administratifs du Pays, des différents partenaires et des huit communautés de communes : Chambre d'Agriculture, CCI, Chambre des Métiers, CDPNE, CAUE, Conseil Général, Conseil Régional,...
Ce groupe aura pour fonction d'assurer le suivi de l'Agenda 21, c'est-à-dire examiner en continu la manière dont le programme d'action se mettra en place (avancement des actions, déroulement de l'animation, suivi administratif et financier, ...).
Ce groupe aura également pour fonction d'élaborer des propositions soumises au comité de pilotage (en matière de travaux d'évaluation, de communication, ...).
- **Un comité de pilotage** composé de 45 membres, élus et non-élus.
Ce comité de pilotage aura pour missions : d'apprécier l'avancement de l'Agenda 21, de décider d'évolutions nécessaires, de procéder à des arbitrages et de lancer les travaux d'évaluation...
- **Un comité technique** composé des directeurs des communautés de communes et des chambres consulaires, ainsi que du CAUE, CDPNE, Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher.

3.3.3. Une démarche volontaire qui a valorisé une véritable dynamique d'acteurs

L'Agenda 21 a permis, à travers les acteurs mobilisés, la mise en place de méthodes de travail générant une véritable dynamique et apportant un regard renouvelé dans une logique d'intégration.

Une dynamique d'acteurs, forte de la motivation des partenaires et des citoyens du Vendômois qui se sont mobilisés dès le début de la démarche pour répondre aux enjeux de demain. L'ensemble des participants de la concertation et de la gouvernance ont démontré leur capacité à travailler ensemble, sans a priori ni parti pris, permettant ainsi de dessiner ensemble le Pays Vendômois de demain.

Mais ce regard renouvelé n'a pas pour autant négligé les démarches existantes. A travers les propositions, les échanges et les débats, les travaux déjà engagés par le Pays tels que le Contrat de Pays, le programme LEADER, les actions menées en matière de santé ou de veille économique ont largement pu être intégrés. L'Agenda 21 s'inscrit de manière cohérente et transversale dans les politiques du Pays Vendômois.



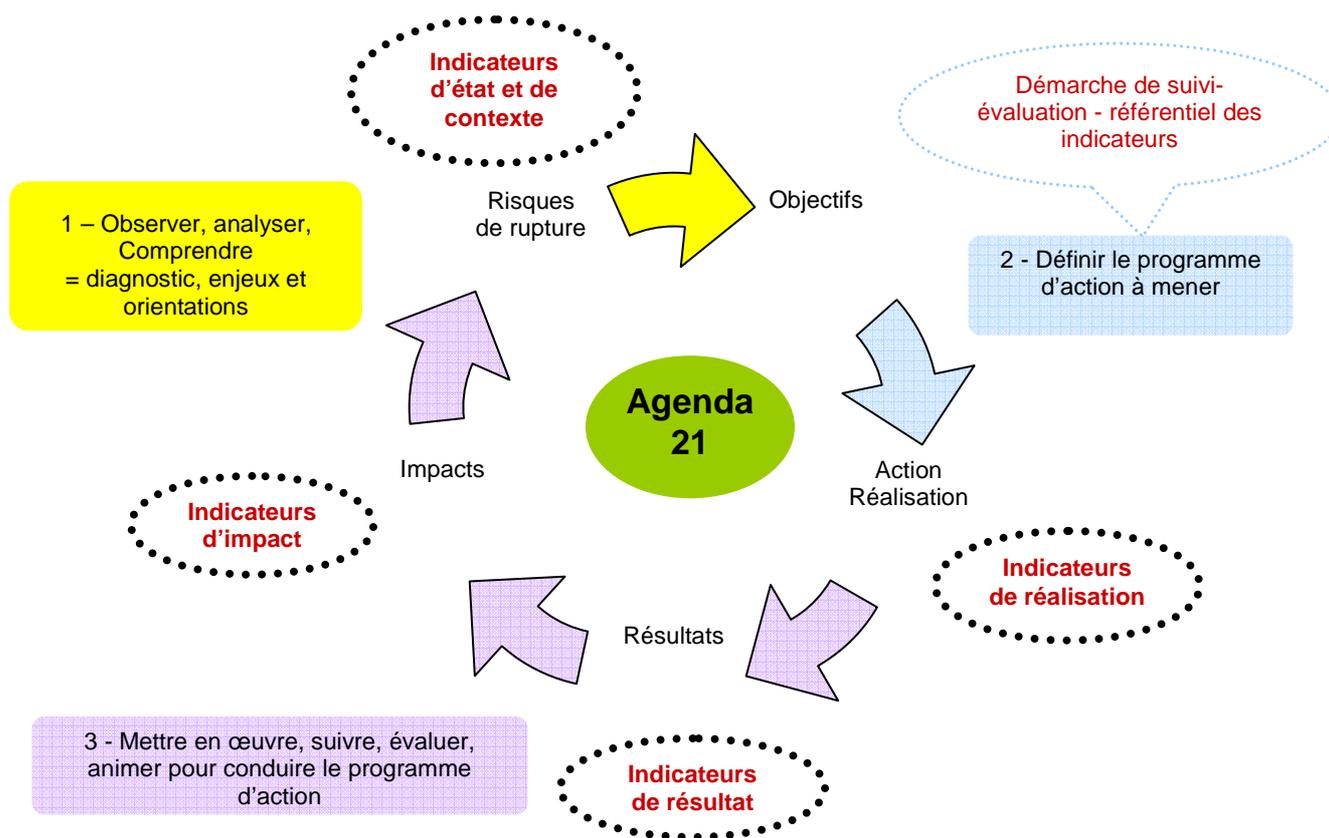
3.3.4. Des choix volontaires en matière d'évaluation dans une logique d'amélioration continue

Le Pays a retenu une démarche d'évaluation lisible à partir des données disponibles ou pouvant être développées à court ou moyen terme.

L'Agenda 21 du Pays Vendômois retient des orientations et des objectifs pour répondre aux grands enjeux de demain. Pour mesurer l'évolution de la situation, des indicateurs d'impacts ont été définis, en collaboration avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, pour évaluer les changements entraînés par l'ensemble des actions mises en place. La création de cette nouvelle base de données « développement durable » (environ 40 indicateurs) sur le territoire et son suivi seront l'objet d'un prochain dossier Leader.

Dans chacune des 21 fiches-action de l'Agenda 21 du Pays Vendômois sont identifiés des indicateurs de réalisation et de résultat permettant d'évaluer la pertinence de l'action, des objectifs associés, de son avancement, ...

Suivre et évaluer l'action, un cycle d'amélioration de la performance de l'action



4. Une nouvelle vision du territoire : une prospective qui bouscule les certitudes et qui engage durablement le Vendômois

4.1. Un Agenda 21 de Pays, outil fédérateur au service de l'action locale durable du Vendômois

L'Agenda 21 se doit d'offrir à la fois une vision prospective du territoire et un cadre renouvelé pour l'ensemble des politiques publiques locales en alliant performance économique, respect de l'environnement et équité sociale.

A partir des pistes d'actions prioritaires identifiées, une prospective territoriale visant à imaginer les futurs possibles du Vendômois, trouvant racine dans les phénomènes du présent, a été élaborée.

Grâce à ce travail de réflexion prospective et collective de juin 2009, une nouvelle vision du territoire partagée par l'ensemble des acteurs a émergé. Celle-ci s'articule autour de trois grands enjeux transversaux qui permettent de « changer de regard » sur les évolutions en cours et à venir du Pays Vendômois.

4.2. Trois enjeux de long terme qui traversent le XXI^{ème} siècle

Sur la base d'une grille de questionnement précise, les acteurs ont été amenés à réfléchir aux tendances lourdes, aux ruptures ou mutations possibles envisagées sur le territoire. Les ateliers de travail ont permis également de mettre en évidence et d'analyser en profondeur les enjeux jugés prioritaires au regard du développement durable.

Grâce à l'Agenda 21, le territoire a identifié les points de changements de long terme et clarifié des choix de développement avec une première étape opérationnelle pour 2010-2015.

4.2.1. Maîtriser les consommations énergétiques : « une volonté des collectivités pour impulser des emplois locaux »

Face à la perspective d'une énergie de plus en plus rare et de plus en plus chère, la question de la maîtrise des consommations énergétiques est apparue centrale au cours des débats et des réflexions collectives. Considérant qu'il s'agit là d'un défi à la fois économique, social et environnemental majeur pour l'avenir du territoire, les élus du Vendômois ont décidé de poursuivre une politique volontaire de maîtrise des consommations et de poser les bases d'un nouveau développement économique local. Conscients du gisement d'économie d'énergie des bâtiments publics existants et de l'évolution rapide de la réglementation thermique dès 2011, les élus s'engagent à impulser de nouveaux marchés locaux dans cette direction et à montrer l'exemple.

4.2.2. Préserver la qualité de l'eau et des paysages : « identifier les éléments qualitatifs du patrimoine naturel à prendre en compte pour agir »

Ressources fondamentales et identitaires du Pays, l'eau, les paysages et plus généralement le patrimoine naturel apparaissent désormais comme des enjeux majeurs du territoire. Ils renvoient aussi bien aux questions d'accès à l'eau potable pour tous, qu'au maintien de l'élevage et à la diversité des productions agricoles, ou encore à un urbanisme responsable. Autant de défis qui devraient assurer la transmission des ressources, qui font la richesse du Vendômois, aux générations futures.

4.2.3. Pour un aménagement de proximité solidaire : « garantir un accès aux services, un maillage du territoire et promouvoir un urbanisme responsable »

Cet enjeu poursuit une des ambitions « historiques » partagées par l'ensemble des élus en Vendômois. Il s'appuie sur l'esprit de concertation et de fédération des huit communautés de communes à l'échelle du Pays pour mettre en œuvre les différentes politiques d'aménagement et de développement. Il s'agit d'anticiper les changements de comportement et les nouveaux défis (mobilité, accès à l'emploi, à la santé et aux services) auxquels font face les territoires ruraux en développant de nouvelles solidarités et de nouveaux liens de proximité, afin de mailler le territoire et de mieux relier les hommes et les activités.

4.3. Pour faire face à ces enjeux : une stratégie politique de Pays audacieuse et recentrée

Afin de répondre aux enjeux locaux de développement durable du Pays, les élus ont élaboré progressivement une stratégie politique pragmatique qui se décline en six objectifs et en actions précises. Il s'agit là d'une **réponse forte et ambitieuse aux défis d'aujourd'hui et de demain**.

4.3.1. Deux grandes orientations

Ces orientations définissent un **cap politique général** qui permet de donner du sens et une cohérence à l'ensemble des politiques existantes et à venir sur le territoire, à l'esprit du règlement régional de Pays de troisième génération et aux actions concrètes qui constituent le programme Agenda 21. Le choix a été fait de proposer un **cadre d'actions resserré** qui réponde de manière **transversale** aux grands enjeux de développement durable identifiés :

1) Faire face aux crises et préparer l'avenir

Cette première orientation est le reflet de la volonté des élus du Vendômois de soutenir le développement économique du territoire, par un rapprochement élus/entreprises, en aidant les acteurs dans la crise tout en favorisant l'innovation en se tournant vers des activités liées au développement durable prometteuses pour l'avenir : éco-construction, énergies renouvelables, circuits-courts.

2) Promouvoir un aménagement de proximité et solidaire

Les questions d'accès aux services et de mobilité sont des interrogations essentielles pour l'avenir des territoires ruraux. Elles renvoient aux politiques locales d'aménagement et d'urbanisme, leviers d'action majeurs des élus et des collectivités locales.

4.3.2. Six objectifs et un objectif transversal

Six objectifs ont été définis et validés afin de décliner les grandes orientations politiques. Ils rejoignent les domaines d'actions territoriales jugées les plus pertinentes par les élus :

- Préservation des ressources naturelles
- Impulsion de nouveaux marchés, adaptation de l'emploi et de la formation aux évolutions à venir
- Renforcement des liens collectivités/entreprises
- Promotion d'un urbanisme responsable
- Facilité d'accès aux services
- Amélioration de la mobilité

L'objectif transversal de sensibilisation et de communication s'ajoute à ce programme. Le personnage de Bobo la Terre, inventé par Alain LEBIGOT, photographe, et Bernard LEBRUN, artiste peintre, nous raconte à sa manière humoristique l'Agenda 21 du Pays Vendômois. Le lycée agricole d'Areines et ses éco-délégués sont associés.

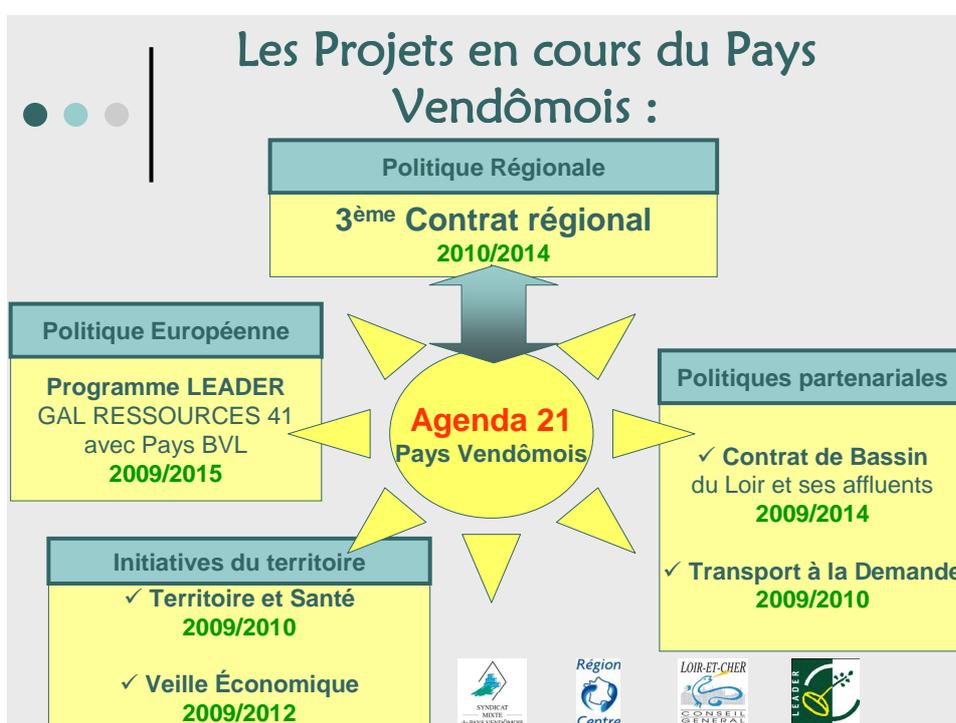
4.3.3. Une articulation optimale de ces objectifs avec les autres politiques d'aménagement

Les six objectifs, eux-mêmes déclinés en actions opérationnelles sont en partie déjà inscrits dans les différentes politiques d'aménagement du territoire du Vendômois :

- Leader : Gestion Responsable des Ressources
- Territoire et Santé : accès aux services
- Mobilité : action expérimentale avec le Conseil Général de Loir-et-Cher
- Veille économique : mise en réseau, innovation et rapprochement élus/entreprises
- Contrat de Bassin : qualité des eaux

Ils sont aussi déclinés dans les orientations pour l'action du troisième Contrat Régional du Pays Vendômois en servant de guide.

D'autres programmes seront recherchés pour aller au-delà des actions réglementaires et être encore moteurs dans les priorités d'aménagement données.



4.3.4. Trois leviers issus des pratiques mises en avant sur le territoire

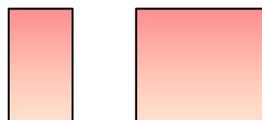
Pour mener à bien cette stratégie politique, trois grands leviers d'action pour le Pays se dégagent pour conduire le changement pour un développement durable du Pays Vendômois.

- Mutualiser
- Montrer l'exemple
- Valoriser

Ceux-ci sont à l'image de la détermination des élus d'agir de façon efficace, en mutualisant les moyens, en montrant l'exemple et en valorisant.

Une réponse politique aux enjeux soulevés : vers un changement de regard du Pays Vendômois au travers de l'Agenda 21

<i>Les postulats</i>	<i>Les questionnements</i>	<i>Trois enjeux</i>	<i>Deux orientations</i>	<i>Six objectifs</i>
Crise énergétique aux impacts forts	Surmonter la crise			Préserver les ressources naturelles
Déséquilibre démographique et poursuite du vieillissement de la population	Repenser les manières de consommer, de produire, d'habiter et de se déplacer			Impulser de nouveaux marchés et adapter l'économie locale et la formation aux évolutions à venir
Tissu économique local confronté à des restructurations	Aider à la formation des entreprises et des salariés	Maîtriser les consommations énergétiques	Faire face aux crises et préparer l'avenir	Renforcer les liens collectivités/entreprises
Ressources naturelles fragilisées	Développer de nouvelles filières et de nouveaux marchés	Préserver la ressource en eau et les paysages	Promouvoir un aménagement créateur de nouvelles solidarités	Promouvoir un urbanisme responsable
Manque d'innovation industrielle	Anticiper la crise et la précarité énergétiques	Promouvoir un aménagement solidaire et de proximité		Faciliter l'accès aux services, à la santé et à la culture
Repositionnement du Pays sur ses actions traditionnelles	Faciliter la mobilité			Améliorer la mobilité
	Créer de nouvelles solidarités entre la ville et la campagne			<i>Un objectif transversal</i>
				Communiquer, sensibiliser et évaluer



Trois leviers d'action : mutualiser, montrer l'exemple et valoriser les initiatives locales

5. Les éléments particuliers du projet Agenda 21 du Pays Vendômois

Le Vendômois tire une grande richesse des spécificités de mise en œuvre de son Agenda 21 ci-après décrites :

5.1. Une méthode de travail cadrée et renouvelée pour une concertation amplifiée

A savoir :

- *Un accompagnement par un bureau d'étude pour enrichir l'analyse de la vision du territoire et l'animation des groupes de travail.*
- *Une stratégie de communication, de sensibilisation pour tous, notamment pour les jeunes, de gouvernance et de concertation tout au long de la démarche.*
Dès le démarrage du projet, un plan de communication et de gouvernance a été établi, prévoyant une participation nouvelle de jeunes et de citoyens, dans un groupe « citoyens » et deux forums grands publics, créant deux comités de suivi : un de pilotage et un technique.
Au total, une dizaine de groupes de travail, dont deux groupes citoyens, cinq comités de suivis et deux forums ont été organisés.
- *Une réflexion « décloisonnée », hors des dimensions sectorielles habituelles (économie, social, environnemental, culture).*
Le diagnostic partagé a été établi à partir de thèmes parlants pour le citoyen et des quatre fonctions essentielles transversales du genre humain : habiter, travailler, se déplacer, préserver et valoriser les richesses.
- *Une « professionnalisation » de la démarche prospective.*
Chaque atelier s'est appuyé sur un questionnaire établi par le bureau d'étude à partir de documents nationaux (prospective 2030 de la DIACT notamment), enrichis avec des éléments de diagnostic du territoire.
- *Un calendrier serré.*
Les élus du Pays Vendômois ont souhaité cadrer le temps de la démarche sur neuf mois.

5.2. Une communication facilitée par la création d'un personnage de BD

- Un personnage humoristique né en Vendômois : Bobo la Terre
Grâce à Alain LEBIGOT et Bernard LEBRUN, Bobo la Terre revisite les travaux du Pays Vendômois avec humour.

5.3. Une plus-value de l'Agenda 21 avec l'identification des clés du développement durable du Vendômois

- Les trois enjeux de long terme vont servir de fil conducteur pour toutes les politiques à venir.

5.4. Des ambitions d'exemplarité affichées dans un cadre cohérent de développement durable territorial

- Une volonté de rassembler « performance énergétique, équité sociale et respect de l'environnement » sous l'égide de l'Agenda 21.

Le nouveau regard porté sur le Vendômois, au travers de trois enjeux transversaux liés au développement durable, a amené les élus à choisir deux orientations politiques prioritaires rassemblant les trois piliers du développement durable.

- Le premier Pays de la Région Centre à entamer une démarche Agenda 21 préalable à la négociation d'un troisième Contrat Régional de Pays pour une conduite exemplaire de développement durable que les collectivités devront appliquer.

5.5. Un regain d'intérêt pour « Territoire et proximité », « Territoire et circuits-courts », « Territoire et solidarité », « Territoire et innovation »

- L'éco-construction, les circuits-courts, la structuration de filières locales, les emplois non délocalisables, les nouvelles pratiques agricoles ou autres, sont les nouveaux fondements du projet économique de territoire durable.
- La solidarité entre la ville et la campagne, entre les personnes âgées et les jeunes, entre le Pays Vendômois et la Région Ile-de-France, mettent en avant les liens qui les unissent.
- La reconnaissance de l'échelle du Vendômois qui s'affirme comme territoire de développement pour trouver d'autres voies d'avenir.

5.6. Un Pays aux ressources humaines reconnues

- Le Vendômois est un Pays où les gens s'écoutent, se parlent, s'interrogent, changent leur regard et décident d'expérimenter des nouvelles pratiques exemplaires de développement durable.

5.7. Un Agenda 21 qui répond aux préconisations suggérées par l'expertise régionale

- Le cabinet Ernst & Young recommandait au Pays Vendômois d'améliorer sa politique de communication, de construire des outils d'évaluation et de déterminer comment il préserve sa qualité de vie et d'espace, maintient le bien être de ses habitants et impulse de nouveaux marchés économiques. L'accompagnement par le cabinet Sémaphores a permis d'atteindre ces objectifs.

5.8. Un deuxième PER (Pôle d'Excellence Rurale) en projet sur le thème « Le véhicule électrique et son environnement »

Cette future candidature a pour objet :

- D'analyser des flux de déplacement des flottes de véhicules et créer une cartographie SIG :
 - Enquête auprès des organismes publics du Vendômois pour recenser les parcs de véhicules utilisés, les distances de déplacements et leur fréquence
 - Enquête similaire par mail auprès des entreprises locales
 - Enquête adressée par courrier postal aux ménages pour connaître leurs habitudes de déplacement et analyse des données statistiques domicile-travail
- D'évaluer l'utilisation à venir du véhicule électrique et du développement local de produits associés :
 - Proposition de maillage du territoire (réseaux, bornes)
 - Diagnostics « produits du véhicule électrique » approfondis auprès des entreprises locales identifiés en partie lors de la journée de 21 mai 2010.



Une volonté d'évaluation et d'amélioration continue

- La création d'une nouvelle base de données de développement durable en lien avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher.
Les acteurs du Vendômois ont déterminé en comité de pilotage les 40 nouvelles données à suivre pour mesurer l'impact des actions Agenda 21.
L'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher est chargé de les mettre en œuvre avec un soutien du programme Leader. Les autres Pays de Loir-et-Cher étant intéressés, un projet de coopération est à l'étude.
- Des documents de bilan et tableaux de bord déjà créés.
A partir de l'expérience du contrat régional de Pays et de Leader, un premier document de bilan annuel est créé.
- Une sensibilisation à l'évaluation débouchant sur une stratégie d'amélioration continue.
Dans le même esprit que Leader, le Pays Vendômois entend faire évoluer en continu les actions de l'Agenda 21 et les résultats de l'évaluation du programme.

Orientation 1 : Faire face aux crises et préparer l'avenir

	Finalités (question évaluative)	Indicateurs d'impact	Sources disponibles en partenariat avec l'Observatoire 41
Objectif 1.1 : Préserver la qualité des ressources naturelles	Maintien d'un cadre de vie de qualité	Evolution des paysages ? Quel indicateur ?	DREAL Centre - Atlas départementaux des paysages et des sites (atlas de Loir-et-Cher en cours d'élaboration)
	Comment les évolutions de l'agriculture impactent-elles les paysages ?	Diversité d'utilisation de la SAU (répartition de la SAU entre culture, prairie, vigne...).	Agreste - Recensement agricole 2000 et 2010 en cours d'élaboration Chambre d'agriculture Loir et Cher
	La richesse écologique du Vendômois est-elle maintenue ?	Biodiversité végétale et animale (nb d'espèce, espèces menacées...)	DREAL Centre - Inventaires sur la nature (ZNIEFF, ZICO, Zone Natura 2000) / Diagnostic Trame Bleue/Trame Verte CDPNE/Perche Nature/Maison Botanique
	Comment la qualité des eaux de surface (rivières et lacs) évolue-t-elle ?	Qualité des eaux de surface (analyse de qualité sur emplacement fixes).	DREAL Centre - données relatives à la qualité des eaux / contrat de bassin du Loir et ses affluents
Objectif 1.2 : Impulser de nouveaux marchés suite au Grenelle de l'Environnement et adapter l'économie locale, l'emploi et les formations aux évolutions à venir	Comment évolue l'emploi sur le Pays en particulier pour les personnes les plus fragiles ?	Evolution du nombre d'emploi par grands secteurs d'activités, notamment les services à la personne. Taux de chômage sur le Pays Vendômois (avec distinction sur différentes populations : jeunes, femmes, CSP -).	INSEE - RGP 2006 - UNEDIC - DIREECT - Pôle Emploi
	Le territoire évolue-t-il vers une fonction résidentielle ou maintient-il sa fonction économique ?	Taux d'emploi (nb d'emplois disponibles / à la population active) Parts pensions-retraites / total revenu	INSEE - RGP 2006 - Services fiscaux (DSF)
	Les emplois créés sont-ils de qualité ? Ont-ils une pérennité ?	Evolution de la qualité de l'emploi (CDI, CDD, emplois aidés,...)	INSEE - DADS
	L'économie verte s'est-elle développée ?	Part des entreprises consacrées aux éco-activités	INSEE - ALISSE (Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises) - CCI / Chambre de Métiers
	Les populations les plus fragiles ont-elles pu bénéficier de formation ?	Niveau de formation des salariés (type de formation, qualification, domaine) et évolution	INSEE - RGP 2006
	L'offre de formation locale est-elle adaptée ?	Taux de formation local ou en proximité / offre adulte / initiale / spécialisée	Structures de formation sur le territoire
	La coordination touristique d'ensemble a-t-elle permis d'améliorer la fréquentation ?	Fréquentation touristique du territoire. Taux de remplissage des hébergements	CDT
	Les cadres et leur famille se sentent-ils bien dans le Pays ?	Taux de rotation ou de sédentarisation des CSP +	INSEE - RP
	La consommation énergétique des bâtiments s'améliore-t-elle ?	Nb de PC en éco-construction et nb d'opération en éco-urbanisme (AEU...).	Communes-CAUE - DDT
	Le potentiel d'EnR a-t-il été exploité localement ?	Part des EnR dans la consommation locale	DDT
Objectif 1.3 : Renforcer le partenariat collectivités - entreprises	Le bilan carbone des produits alimentaires s'est-il amélioré ?	Nb d'exploitations impliquée dans un circuit court	Chambre d'Agriculture du Loir et Cher
	La filière de l'éco-construction s'est-elle structurée ?	Nb d'entreprise de la filière éco-construction	Chambre de Métiers
	La transmission d'entreprise viable s'est-elle améliorée	Taux de survie des entreprises à 3 ans	Chambres Consulaires
	L'attractivité économique du territoire s'est-elle améliorée	Solde des mouvements d'entreprises implantées/délocalisées	Chambres Consulaires
	L'organisation économique du territoire s'est-elle améliorée (créations de filières courtes...)?	Recensement des partenariats et mise en relation d'entreprises Nombre d'entreprises concernées	Chambres Consulaires
	L'innovation dans les entreprises a-t-elle progressé ?	Nombre de dossiers « Tremplinno »	CCI - Conseil Général
	Les déplacements domicile / travail ont-ils évolués et sont-ils moins générateurs de GES ?	Nombre moyen de kilomètres parcouru par actif Nombre de voyageurs dans les transports collectifs	INSEE - RP - Conseil Général - Ville de Vendôme - Communautés

Orientation 2 : Promouvoir un aménagement du territoire créateur de nouvelles solidarités

	Finalités (question évaluative)	Indicateurs d'impact	Sources disponibles
Objectif 2.1 : Faciliter l'accès aux services, à la santé et à la culture	Le niveau global de service proposé aux habitants est-il satisfaisant ?	A retravailler	
	L'économie résidentielle se développe-t-elle ?	Nombre d'entreprises et nombre d'emplois dans le domaine des services à la personne Part de l'économie résidentielle Part de l'économie sociale et solidaire dont part associative	INSEE - ALISSE (Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises) Données de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire - Région Centre) UNEDIC - MSA
	Le maintien de services publics sur le territoire est-il assuré, y a-t-il égalité d'accès à ces services ?	Nombre de démarche de mutualisation de services publics (point multiservice, maison de services publics...). Evolution comparée des temps d'accès	Observatoire
	Les services de santé se maintiennent-ils ?	Démographie médicale (nombre et spécialités)	Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé
	L'offre culturelle est-elle adaptée aux besoins ? Où les pratiques culturelles se développent-t-elles ? Se diversifie-t-elle ?	Niveau de fréquentation des espaces culturels	Sites culturels - Observatoire
Objectif 2.2 : Améliorer la mobilité	Réduction des émissions de CO2	Nombre de teqCO2, relatives aux transports des personnes, rejetées dans l'atmosphère + données du Bilan carbone par filière agricole	Bilan Carbone (à réaliser sur le territoire) -Chambre d'Agriculture
	Faciliter la mobilité pour les publics les plus fragiles	Recensement des initiatives / fréquentation / kilomètres parcourus	Observatoire
	Evolution des flottes de véhicules des organismes publics	Nombre de voitures électriques	Observatoire
	Efficacité des initiatives	Fréquentation du site de co-voiturage	Statistique à partir du site : http://covoiturage.vendome.eu/
		Fréquentation des lignes de TC du territoire	Statistiques des Transports Loir-et-Cher
		Poids relatif des dépenses liées aux déplacements dans le budget des ménages	DDT
		Distance moyenne domicile-travail	DADS 2004 - INSEE (ampleur des navettes selon l'espace de résidence)
Objectif 2.3 : Promouvoir un urbanisme responsable qui tienne compte des spécificités locales	Efficacité des politiques d'urbanisme dans la gestion des ressources	Evolution de l'artificialisation des sols (opérations d'aménagements et d'infrastructures)	IFEN - Observatoire et statistique de l'environnement (artificialisation des sols) AGRESTE - Evolution de la SAU. Chambre d'Agriculture
	Réponse par rapport à la demande	Rythme de construction (nombre de logements construits par an) en précisant les types de logement (aidés ou non, individuel ou collectif...)	DDT
	La mixité sociale est-elle favorisée ?	Part des projets d'aménagement intégrant de nouvelles formes d'habitat et/ou mixité fonctionnelle et/ou mixité sociale...	CAUE - Observatoire

6. Le descriptif de l'état actuel

6.1. Une première étape de mise en œuvre de l'Agenda 21 de 2010 à 2015 est prévue

Elle s'appuie sur les programmes financiers suivants, engagés sur le territoire :

- **Un troisième Contrat Régional de Pays** (2010-2014) en cours de validation
Les orientations partagées pour l'action issues du rendez-vous de négociation du 06 mai 2010 vont permettre de définir le programme d'actions opérationnelles pour début juillet 2010 et d'envisager une signature en décembre 2010.
- **Un programme européen Leader** (2010-2015) qui permet d'innover dans le sens du développement durable
Plusieurs projets innovants de maîtrise énergétique (ex : la journée sur « le véhicule électrique et son environnement »), de qualité des paysages (sensibilisation à zéro pesticide) et aux nouvelles pratiques de gestion diversifiée, de solidarité (garde à domicile partagée) sont en cours.
- **Un Contrat de Bassin du Loir et ses affluents** (2010-2015) en cours d'élaboration
D'ici le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des collectivités du Pays Vendômois devra avoir adhéré au SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du Loir) pour engager le programme d'actions découlant du diagnostic en cours d'achèvement.
- Une lisibilité d'action des différents programmes dans le cadre de l'Agenda 21
L'Agenda 21 du Pays Vendômois sert de guide référent aux nouvelles pratiques exemplaires de développement durable.

6.2. L'esprit développement durable en Vendômois

Les collectivités locales du Vendômois, sensibilisées depuis l'expertise régionale du cabinet Ernst & Young au développement durable, veulent être exemplaires et mettre en application les actions prioritaires de l'Agenda 21. Aussi, en période de crise, l'Agenda 21 permet-il aux acteurs du Pays Vendômois d'être ouverts à la réflexion durable de leur territoire.

7. Les éléments financiers

A partir des fonds engagés sur le territoire et de l'état d'avancement des différents programmes, l'extrapolation suivante est envisagée (tableau page suivante).

Au total, c'est 29 millions d'euros de dépenses affichées pour un montant prévu de 10 millions d'euros de subventions.



Bobo la terre

Agenda 21 du Pays Vendômois.

Performance économique ,
Équité sociale , Respect de l'environnement , **3** Enjeux ,
Maîtrise énergétique , Qualité de l'eau et des paysages ,
Aménagement solidaire et de proximité , **2** Orientations ,
Faire face aux crises et préparer l'avenir , Promouvoir
un aménagement de proximité et solidaire , **6** objectifs ,
Préserver les ressources naturelles , Impulser de nouveaux
marchés , Renforcer les liens collectivités/entreprises ,
Promouvoir un urbanisme responsable , Faciliter l'accès
aux services , Améliorer la mobilité , **1** objectif transversal ,
Communiquer , **3** leviers , Montrer l'exemple , Mutualiser ,
Valoriser , **1** volonté d'amélioration continue et d'évaluation .



Fiches	Dépenses	Parts des subventions par financeurs	% par projet
1- Agir sur la qualité des eaux et la régulation des eaux de surface	650 000 € - Etudes 3 500 000 - Travaux	Conseil Régional 260 000 € Agence ce l'Eau 260 000 € Conseil Régional 1 400 000 € Agence de l'Eau 1 400 000 €	40% 40% 40% 40%
2- Sensibiliser à la gestion de la biodiversité et soutenir les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement	700 000 €	Conseil Régional (CRPV) 210 000 € Leader 50 000 €	30 à 40% 55%
3- Réaliser un inventaire des ressources naturelles pour une déclinaison locale du schéma régional des corridors écologiques	50 000 €	Conseil Régional 22 500 € Leader 27 500 €	45% 55%
4- Structurer des filières éco-énergétiques	7 250 000 € 304 000 €	Conseil Régional 1 450 000 € Leader 167 200 €	20% 55%
5- Proposer la mise en place d'un conseil en énergie pour les collectivités locales du Vendômois	50 000 €	Conseil Régional 22 500 € Leader 27 500 €	45% 55%
6- Recréer une agriculture diversifiée	1 167 000 €	Conseil Régional 350 000 € Leader 9 100 €	30 à 35% 55%
7- Développer des dispositifs permettant de rapprocher producteurs locaux et consommateurs	36 000 €	Leader 19 800 €	55%
8- Professionnaliser et coordonner l'action touristique en Vendômois	1 670 000 €	Conseil Régional 500 000 €	25,30,50%
9- Améliorer l'offre foncière et immobilière communautaire de proximité	1 860 000 €	Conseil Régional 372 000 €	20%
10- Soutenir la mise en place d'une ORAC orientée sur des pratiques plus économes en énergie, respectueuses de l'environnement et solidaires	800 000 € 1 000 000 €	Conseil Régional 240 000 € Etat 300 000 €	30% 30%
11- Favoriser la veille économique et l'innovation	200 000 € 14 000 €	Conseil Général 200 000 € Conseil Régional 8 400 €	100% 60%
12- Renforcer les aides matérielles et/ou d'accompagnement à la transmission d'entreprise et aux RH et nouvelles compétences		Cf ORAC	
13- Mailler le territoire en équipements communautaires de services, de loisirs culturels et en commerces	7 400 000 €	Conseil Régional 1 850 000 €	20,30%
14- Améliorer les dispositifs d'accès aux soins et à la prévention	1 200 000 €	Conseil Régional 300 000 €	25%
15- Développer l'accessibilité et les transports alternatifs	370 000 €	Conseil Régional 130 000 € Leader 30 400 €	30,40% 55%
16- Encourager de nouvelles voies d'urbanisme responsable	400 000 €	Conseil Régional 120 000 €	30%
17- Sensibiliser à la mise en place de documents d'urbanisme intégrant le paysage et les normes d'éco-construction	50 000 €	Conseil Régional 22 500 € Leader 27 500 €	45% 55%
18- Soutenir la performance énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public	47 000 €	Conseil Régional 14 100 €	30%
19- Favoriser la construction de logements adaptés pour jeunes à proximité des zones d'emploi et pour personnes âgées et/ou handicapées	150 000 €	Conseil Régional 90 000 €	60%
20- Réaliser un Plan Climat	50 000 €	Conseil Régional 22 500 € Leader 27 500 €	45% 55%
21- Etablir un plan de communication Agenda 21 et évaluation	130 000 €	Conseil Régional 92 000 € Leader 16 000 €	60,80% 55%
TOTAL	29 048 000 €	Conseil Régional Leader Agence de l'Eau Etat Conseil Général	7 476 500 € 402 500 € 1 660 000 € 300 000 € 200 000 €

8. Le plan d'actions

Le Pays Vendômois a fait le choix d'un programme d'actions resserré autour de 21 actions qui devront voir le jour ou être engagées d'ici à 2014, principalement dans le cadre du troisième Contrat Régional de Pays, du Contrat de Bassin et du programme Leader.

Ces 21 actions sont réparties entre 2 orientations et 6 objectifs, plus un transversal (cf annexe 3).

Orientation 1 :

Faire face aux crises (économiques, sociales et environnementales) et préparer l'avenir

Objectif 1.1 : Préserver la qualité des ressources naturelles (biodiversité, eau, foncier...)

1. Agir sur la qualité des eaux et la régulation des eaux de surface
2. Sensibiliser à la gestion de la biodiversité et soutenir les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement
3. Réaliser un inventaire des ressources naturelles pour une déclinaison locale du schéma régional des corridors écologiques

Objectif 1.2 : Impulser de nouveaux marchés suite au Grenelle de l'Environnement et adapter l'économie locale, l'emploi et les formations aux évolutions à venir

4. Encourager la structuration des filières éco-énergétiques (ex. bois, éco-construction)
5. Expérimenter un conseil en énergie auprès des collectivités du Vendômois
6. Recréer une agriculture diversifiée
7. Développer des dispositifs permettant de rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs
8. Professionnaliser et coordonner l'action touristique en Vendômois
9. Améliorer l'offre foncière et immobilière communautaire de proximité
10. Soutenir la mise en place d'une ORAC orientée sur des pratiques plus économes en énergie, respectueuses de l'environnement et solidaires

Objectif 1.3 : Renforcer le partenariat collectivités-entreprises

11. Favoriser la veille économique et l'innovation
12. Renforcer les aides matérielles et/ou d'accompagnement à la transmission/reprise, aux ressources humaines et aux nouvelles compétences

Orientation 2 :

Promouvoir un aménagement du territoire créateur de nouvelles solidarités

Objectif 2.1 : Faciliter l'accès aux services, à la santé et à la culture

13. Mailler le territoire en équipements communautaires de services, de loisirs culturels et en commerces
14. Améliorer les dispositifs d'accès aux soins et à la prévention

Objectif 2.2 : Améliorer la mobilité

15. Développer l'accessibilité et les transports alternatifs

Objectif 2.3 : Promouvoir un urbanisme responsable qui tienne compte des spécificités locales

16. Encourager de nouvelles voies d'urbanisme responsable
17. Sensibiliser à la mise en place de documents d'urbanisme intégrant les mutations de la société
18. Soutenir la performance énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public
19. Favoriser la construction de logements adaptés pour les jeunes à proximité des zones d'emploi et pour les personnes âgées et/ou handicapées
20. Réaliser un Plan Climat

Objectif transversal

21. Etablir un plan de communication Agenda 21 et évaluer.

CONCLUSION

Le Pays Vendômois s'est engagé, comme le souhaitait la Région, dans une action exemplaire de développement durable, en définissant de nouvelles pratiques pour le XXIème siècle, conformes aux attentes du territoire en matière de performance économique, d'équité sociale et de respect de l'environnement. Les enjeux identifiés pour l'avenir qui ont été identifiés sont des enjeux de long terme.

La plus-value de l'Agenda 21 est d'avoir mis en évidence les clés durables du territoire.

La labellisation de notre Agenda 21 serait une reconnaissance de la qualité des travaux menés en concertation depuis un an.

Chacun est acteur du développement durable de demain.

Les élus sont ainsi très volontaires pour avancer ensemble et faire vivre cet Agenda 21 avec le soutien des acteurs socio-professionnels et des jeunes, comme les éco-délégués du Lycée agricole d'Areines.

Bobo la Terre, sympathique héros de BD, est là pour nous aider à promouvoir notre Agenda 21.

Tous ceux qui se sont associés à l'ensemble de cette démarche innovante et qui participeront à l'amélioration de sa stratégie en continu soient remerciés.

